



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des affaires étrangères

2014/2040(COD)

3.9.2014

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des budgets

sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne
pour l'exercice 2015
2014/2040(COD)

Rapporteur: Zigmantas Balčytis.

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue l'augmentation des crédits d'engagement et de paiement dans la rubrique 4 par rapport à l'exercice en cours, mesure urgente après de sévères coupes budgétaires, mais souligne que cette hausse reste insuffisante pour répondre aux besoins de l'Union; insiste sur le fait qu'il est fondamental d'assurer un financement approprié de l'ensemble des activités de l'Union si elle veut s'en tenir aux objectifs ambitieux fixés dans le traité de Lisbonne;
2. se dit particulièrement inquiet par rapport aux réductions appliquées à l'instrument européen de voisinage, qui font suite à des réductions presque aussi importantes effectuées l'année dernière; signale, tout en reconnaissant que cette mesure respecte la programmation pluriannuelle de l'instrument européen de voisinage, que la situation actuelle dans le voisinage de l'Union, tant à l'est qu'au sud, n'autorise pas un recul des engagements de l'Union, et recommande vivement une nette augmentation du montant des fonds alloués aux deux régions;
3. signale notamment qu'une fois de plus, un financement insuffisant a été prévu pour le processus de paix au Moyen-Orient, la Palestine et l'UNRWA; souligne qu'il est indispensable, étant donné la crise humanitaire en cours, l'accroissement du nombre de réfugiés, la situation sur le terrain et la destruction d'infrastructures vitales dans la bande de Gaza, d'augmenter ce financement;
4. attire l'attention sur la situation inquiétante des crédits de paiement de la rubrique 4, qui, en dépit d'une hausse importante prévue par la Commission par rapport à l'exercice écoulé, pourraient ne pas suffire aux besoins sur le terrain; accueille néanmoins favorablement la décision de prévoir un montant égal pour les engagements et les paiements de l'instrument d'aide humanitaire;
5. se dit particulièrement préoccupé par les fortes réductions des crédits de paiement de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, qui souffre d'un manque cruel de crédits de paiement limitant déjà la capacité de l'Union à réagir aux crises urgentes pendant l'exercice en cours; observe que cette situation ne peut qu'être aggravée par de nouvelles réductions; souligne que cet instrument joue un rôle vital dans les actions de gestion de crise et de résolution des conflits de l'Union, par exemple en Ukraine;
6. souligne qu'il est essentiel de doter le service des instruments de politique étrangère de la Commission de ressources suffisantes pour mettre en œuvre l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, les opérations relevant de la PESC, l'instrument de partenariat et les missions d'observation électorale au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme;
7. rejette les réductions considérables proposées par le Conseil pour la rubrique 4, qui ne feraient qu'aggraver une situation déjà critique, notamment au regard des paiements; s'oppose fermement à l'établissement de tout lien d'interdépendance entre les négociations

sur le budget 2015 et celles concernant le projet de budget rectificatif n° 3;

8. souligne qu'il importe de doter le SEAE de moyens suffisants pour se préparer à l'éventuelle ouverture d'une délégation de l'Union en Iran, au cas où les négociations aboutiraient à un résultat positif et conformément à la résolution du Parlement européen du 3 avril 2014 sur la stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Iran;
9. prend acte du rapport spécial sur la mise en place du service européen pour l'action extérieure publié par la Cour des comptes le 30 juin 2014 et des recommandations dont il s'accompagne, qui visent à renforcer la valeur ajoutée et l'efficacité du SEAE, par exemple au moyen d'une collaboration avec la Commission qui permettrait d'atténuer l'incidence de la rigidité de son statut et de son règlement financier sur l'efficacité des délégations de l'Union et de consacrer ainsi davantage de ressources aux missions politiques;
10. rappelle l'importance de transférer la ligne budgétaire relative aux représentants spéciaux de l'Union vers le budget du SEAE afin de contribuer à leur meilleure intégration au sein de celui-ci, comme le proposent la haute représentante/vice-présidente dans la révision concernant l'organisation et le fonctionnement du SEAE, le Parlement dans sa recommandation du 13 juin 2013 et la Cour des comptes dans son rapport spécial n° 11/2014;
11. salue les efforts actuellement déployés par le SEAE pour mettre à jour ses systèmes informatiques et renforcer ses capacités en matière de sécurité de l'information; reste inquiet du nombre disproportionné de postes d'encadrement au sein du service;
12. prie instamment la Commission de suivre l'exemple du SEAE et de fournir chaque année des données à jour sur le nombre d'agents (internes et externes) de la Commission travaillant au sein des délégations, ventilées par pays et par direction générale, et d'indiquer de quelle ligne budgétaire ces effectifs relèvent afin de permettre aux autorités budgétaires de mieux évaluer l'ensemble des activités de la Commission.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	2.9.2014
Résultat du vote final	+: 51 -: 10 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Lars Adaktusson, Michèle Alliot-Marie, Petras Auštrevičius, Goffredo Maria Bettini, Mario Borghesio, Elmar Brok, Klaus Buchner, James Carver, Fabio Massimo Castaldo, Lorenzo Cesa, Javier Couso Permuy, Andi-Lucian Cristea, Mark Demesmaeker, Anna Elżbieta Fotyga, Eugen Freund, Michael Gahler, Iveta Grigule, Richard Howitt, Pablo Iglesias, Sandra Kalniete, Manolis Kefalogiannis, Tunne Kelam, Andrey Kovatchev, Ilhan Kyuchyuk, Arne Lietz, Barbara Lochbihler, Sabine Lösing, Andrejs Mamikins, Ramona Nicole Mănescu, David McAllister, Tamás Meszerics, Francisco José Millán Mon, Annemie Neyts-Uyttebroeck, Pier Antonio Panzeri, Demetris Papadakis, Ioan Mircea Pașcu, Vincent Peillon, Alojz Peterle, Tonino Picula, Kati Piri, Andrej Plenković, Cristian Dan Preda, Jozo Radoš, Jacek Saryusz-Wolski, Joachim Starbatty, Charles Tannock, Eleni Theocharous, Ivo Vajgl, Johannes Cornelis van Baalen, Geoffrey Van Orden, Boris Zala
Suppléants présents au moment du vote final	Zigmantas Balčytis, Bodil Ceballos, Neena Gill, Ana Gomes, Andrzej Grzyb, Norbert Neuser, Helmut Scholz, György Schöpflin, Dubravka Šuica, Traian Ungureanu
Suppléant(s) (art. 200, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Eva Kaili